

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 11 février 2022

**Membres en exercice :**

14

Date de la convocation: 02 février 2022

**Présents :** 13

*L'an deux mille vingt-deux et le onze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

**Votants:** 14

**Présents :** Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Jacqueline BARTHAIRE, Claude PESCHAUD

**Pour :** 14

**Représentés:** Monsieur Julien THERON par Monsieur Philippe ROSSEEL

**Contre :** 0

**Excusés:**

**Abstention :** 0

**Présents non votants :**

Madame Audrey  
BLANQUET

**Absents:**

---

### Objet: Demande d'acquisition de terrain communal par M. et Mme VAN SIMMERTIER Baptiste - DE\_2022\_012

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de M. et Mme VAN SIMMERTIER concernant l'acquisition d'un morceau de terrain sur la parcelle cadastrée YA 174.

La parcelle YA 174 est située au devant de la parcelle YA 173, propriété de M. et Mme VAN SIMMERTIER.

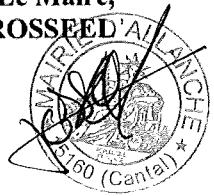
Les demandeurs expliquent que cette acquisition n'aura pas vocation à la construction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Ne souhaite pas donner un avis favorable à cette demande dans l'immédiat car la parcelle en question est à ce jour la seule constructible que détient la commune. La demande pourra être revue ultérieurement dans perspective de nouvelle acquisition foncière réalisée la commune.

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/03/2022
015-211500012-20220211-DE_2022_012-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Le Maire,  
**Philippe ROSSEED'ALBAN**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**  
le : 07/03/2022  
publié le : 07/03/2022

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/03/2022
015-211500012-20220211-DE_2022_012-DE